

REUNION D'INFORMATION CLIENTS

METTRE EN PLACE LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE) DANS UNE ENTREPRISE D'AU MOINS 50 SALARIES

SUPPORT D'ANIMATION

Sources :

Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, articles 1^{er} et 9

Ordonnance n° 2017-1718 du 20 décembre 2017 visant à compléter et mettre en cohérence les dispositions prises en application de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social
Loi n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social, articles 5, 6 et 7
Décret n° 2017-1819 du 29 décembre 2017 relatif au comité social et économique
www.travail-emploi.gouv.fr, comité social et économique : 100 questions-réponses

WebLex – 14 juin 2019

SOMMAIRE

Le CSE, qu'est-ce que c'est ?	5
Une instance représentative du personnel unique.....	6
Slide 3 : Une nouvelle instance unique	6
Elections du CSE	7
Organisation de l'élection	8
Slide 5 : Mise en situation	8
Slide 6 : Les entreprises concernées.....	8
Slide 7 : Cadre de la mise en place du CSE	9
Slide 8 : En cas de variation d'effectif.....	12
Slide 9 : Articulation avec les anciennes instances représentatives du personnel	13
Slide 10 : L'accord préélectoral	14
Slide 11 : Les salariés électeurs	17
Slide 12 : Les candidats.....	18
Déroulement de l'élection	21
Slide 13 : Mise en situation	21
Slide 14 : Organisation matérielle	21
Slide 15 : Déroulement du scrutin.....	23
Suites de l'élection	24
Slide 16 : Résultat	24
Slide 17 : Désignation d'un délégué syndical	24
Slide 18 : Elections partielles	25
Slide 19 : Carence	25
Contentieux.....	26
Slide 20 : En cas de litige.....	26
Attributions du CSE des entreprises d'au moins 50 salariés	27
Un « socle commun », des attributions « réduites »	28
Slide 22 : Attributions générales	28
Slide 23 : Le pouvoir de négociateur	30
Des attributions étendues en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail	31
Slide 24 : Remplacement du CHSCT	31
Des attributions étendues en matière économique	32

Slide 25 : Remplacement du comité d'entreprise en matière économique	32
Des attributions sociales et culturelles	33
Slide 26 : Mise en situation	33
Slide 27 : Gestion des activités sociales et culturelles en remplacement du comité d'entreprise	33
Répartition des attributions des CSE d'établissements et du CSE central	35
Slide 28 : CSE central et CSE d'établissements : qui fait quoi ?	35
Fonctionnement du CSE des entreprises d'au moins 50 salariés.....	36
L'organisation de l'instance	37
Slide 30 : Composition	37
Slide 31 : Pouvoir d'agir en justice	38
Slide 32 : Règlement intérieur	38
Les moyens de l'instance	40
Slide 33 : Mise en situation	40
Slide 34 : Des moyens matériels.....	40
Slide 35 : Des moyens financiers	41
Slide 36 : Des réunions	43
Slide 37 : Des consultations récurrentes	45
Slide 38 : Des consultations ponctuelles	48
Slide 39 : Des commissions.....	49
Slide 40 : Un moyen d'information : la BDES	50
Slide 41 : Le recours à l'expertise	53
Les moyens des membres élus.....	56
Slide 42 : Mise en situation	56
Slide 43 : Du temps de « travail effectif »	56
Slide 44 : Un droit de circulation	58
Slide 45 : Des formations.....	59
Slide 46 : Un droit d'alerte	60
Slide 47 : Une protection spécifique	60
Slide 48 : Et en contrepartie... ..	62
Annexes.....	63
Annexe 1 : Contenu de la BDES des entreprises de moins de 300 salariés sans accord d'entreprise	63
Annexe 2 : Contenu de la BDES des entreprises d'au moins de 300 salariés sans accord d'entreprise	67